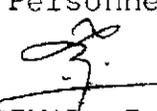


LE PRESIDENT DU CONSEIL  
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

SOMMAIRE:

Nomination.

Présenté par	VU	la Constitution de la République du Dahomey ;
le Directeur	VU	le Décret n°33/PR. du 25 Janvier 1964 portant formation du
du Personnel,	VU	Gouvernement du Dahomey ;
	VU	le Décret n°64-54/PC/SGG. du 2 Mai 1964 fixant les attribu-
RIGINAL	VU	tions des Membres du Gouvernement ;
OR	VU	la Loi n°59-2I/ALD. du 3I Août 1959 portant statut général
8	VU	de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont
FPTAS	VU	modifiée ;
FAEP	VU	le Décret n°59-2I8 du 15 Décembre 1959 portant modalités
ENC	VU	communes d'application du statut général de la Fonction
P	VU	Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
FP	VU	le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur
GF	VU	la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers
B	VU	alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablisse-
C	VU	ments Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
F	VU	le Décret n°63-4/PR/MEFP. du 14 Janvier 1963 portant statuts
résor	VU	particuliers du cadre des Personnels de l'Institut de Recher-
I	VU	ches Appliquées du Dahomey ;
ensions	VU	le Dossier de candidature de M. FASSAYA Robert ;
RAD	VU	la lettre n°2I39/MENC du 27 Novembre 1964 du Ministre de l'E-
ntéressé	VU	ducation Nationale et de la Culture,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - M. FASSAYA Robert, titulaire de la Licence es-lettres, est agréé dans le corps des Chargés de Recherches appartenant au Cadre des Personnels de l'Institut de Recherches Appliquées du Dahomey, en qualité de Chargé de Recherches de 2ème classe, 1er échelon stagiaire.

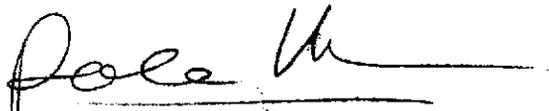
M. FASSAYA Robert est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Culture, à Porto-Novo.

ARTICLE 2. - Les solde et accessoires de l'intéressé sont imputables sur le chapitre 3IO-I7, article I, du budget national, exercice 1964

ARTICLE 3. - Le présent décret qui aura effet à compter du 3-II-1964, de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

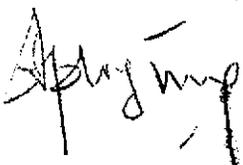
VU:

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales

  
Théophile PAOLETTI.-

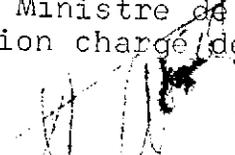
VU:

Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,



COTONOU, le 13 Février 1965

P. Le Président du Conseil absent, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation chargé de l'intériorité

  
Alexandre ADANDE.-

VU:

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Culture

